

## Notice descriptive

# Master 2 - Droit des Affaires, Mention Droit et Gestion des Risques émergents à distance (RNCP38159)

Année universitaire 2024-2025

### Formation accessible dans le cadre :

- d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- de la formation continue,
- d'un enseignement à la carte (formation continue).

## Sommaire

	Page
1. Objectifs de la formation .....	2
2. Débouchés professionnels .....	2
3. Prérequis / L'accès à la formation .....	2
4. Programme de formation et durée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation .....	3
5. Programme de formation et durée dans le cadre de la formation professionnelle continue .....	5
6. Enseignements « au choix » .....	7
7. Organisation pédagogique de la formation .....	8
Durée et rythme de la formation .....	8
Modalités pédagogiques .....	8
Accompagnement .....	8
Intervenants .....	8
Équipement informatique indispensable pour suivre la formation .....	9
8. Évaluations .....	10
Organisation des examens .....	10
Mémoire .....	10
Obtention du Master .....	10
9. Procédure de sélection et d'inscription .....	11
Étape 1 : dépôt de candidature en ligne .....	11
Étape 2 : si la candidature est retenue .....	11
Étape 3 : inscription administrative à l'Université .....	11
10. Tarifs de la formation .....	11
11. Divers .....	12
Assiduité .....	12
RNCP .....	12
Effectif de la promotion .....	12
12. Adresses et contacts .....	12

## 1. Objectifs de la formation

Le Master vise à former des professionnels du droit capable d'appréhender les risques émergents de façon globale et d'être en mesure :

- d'analyser les risques de l'entreprise,
- de mettre en place les bons process de prévention,
- de mettre en place les bonnes couvertures de risques (lecture des contrats d'assurance, bon choix des garanties, mise en place de couvertures alternatives)
- et, le cas échéant, de gérer la crise et le sinistre.

## 2. Débouchés professionnels

Ce Master constitue une voie d'accès privilégiée d'intégration dans le secteur de la finance et des assurances, au sein de services spécialisés dans la prise en charge des risques émergents, mais également dans le service juridique de grandes entreprises confrontées quotidiennement à de tels risques. Au-delà, tous les types d'organisations sont également concernés : PME/PMI, TPE/TPI, Secteurs public et privé, Collectivités territoriales, associations. Dans les PME/PMI et TPE/TPI, le diplômé pourra, grâce à la culture juridique acquise, aider au quotidien le chef d'entreprise dans ses différentes missions.

## 3. Prérequis / L'accès à la formation

Le recrutement des participants s'effectuera sur la base d'un dossier de candidature en ligne (<https://ecandidat.univ-lyon3.fr>), soumis à la commission pédagogique du Master.

Pour accéder à cette formation, le candidat doit justifier d'un diplôme national ou étranger conférant le grade de Master 1 dans un domaine compatible avec celui du Master visé (Droit, Finance, Gestion, Économie, Écoles de commerce, Écoles d'ingénieurs...).

Les candidats relevant du statut de la Formation professionnelle continue qui ne sont pas titulaires d'un diplôme national conférant le grade de Master 1 dans un domaine compatible avec celui du master visé devront obtenir préalablement une validation de leurs acquis professionnels et personnels (VAPP) délivrée par une commission constituée au sein de l'Université, après examen de la candidature.

Cette formation est accessible aux étudiants en poursuite d'études dans le cadre uniquement d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, aux salariés, aux demandeurs d'emploi, travailleurs non salariés ou à toute personne ayant interrompu ses études de plus de 2 ans (sur l'ensemble de son cursus scolaire) dans le cadre du statut formation continue.

#### 4. Programme de formation et durée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

SEMESTRE 3		
Matières / crédits (ECTS)	Total crédits de la matière (ECTS)	Durée
<b>UE 1 : Unité fondamentale : principes fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué</li> <li>▪ Anglais des affaires</li> </ul>	14	50 heures
<b>UE 2 : Unité de spécialité - Droit et gestion des risques générés par les nouvelles technologies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cyber/Data/Intelligence artificielle</li> <li>▪ Compliance – Conformité</li> <li>▪ Couverture des risques</li> </ul>	12	50 heures
<b>UE 3 : Unité de spécialité - Droit et risques sociétaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risques pandémiques</li> <li>▪ Terrorisme et Guerre</li> <li>▪ Risques financiers</li> <li>▪ Risques liés à l'énergie</li> </ul>	4	12 heures
<b>UE 7 (Axe 1) : Unité de spécialité – Construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Gestion de projet alternance</li> <li>▪ Tutorat</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Réalisation des projets et exercices supervisés / contrôle continu (examens)</li> <li>▪ Séminaires de recherche / Élaboration rapport mémoire / Méthodologie</li> <li>▪ Insertion professionnelle (Savoir-être / Communication /Coaching / Maîtrise des outils informatiques essentiels)</li> </ul>	0	91 heures
SEMESTRE 4		
Matières / crédits (ECTS)	Total crédits de la matière (ECTS)	Durée
<b>UE 4 : Unité fondamentale - Principes fondamentaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué</li> </ul>	7	30 heures
<b>UE 5 : Unité de spécialité - Droit et risques liés à la nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit et gestion des risques environnementaux (dont Risques technologiques ICPE / IED et risques nucléaires)</li> <li>▪ Droit et gestion des risques climatiques (dérèglement) et systémiques</li> </ul>	7	50 heures
<b>UE 6 : Unité de spécialité - Modèles et techniques de gestion des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie des risques</li> <li>▪ Risk management</li> <li>▪ Auto-assurance et Captives d'assurance</li> <li>▪ Réassurance</li> <li>▪ L'assurance paramétrique</li> <li>▪ Ingénierie des risques</li> </ul>	7	50 heures

<b>SEMESTRE 4</b>		
<b>Matières / crédits (ECTS)</b>	<b>Total crédits de la matière (ECTS)</b>	<b>Durée</b>
<b>UE 7 (Axe 2) : Unité de spécialité - construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Tutorat alternant</li> <li>▪ Gestion de projet alternance</li> <li>▪ Séminaire recherche / construction rapport mémoire/ méthodologie</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Réalisation des projets et exercices supervisés / contrôle continu (examens)</li> <li>▪ Insertion professionnelle (Savoir être / Communication /coaching / Maitrise des outils informatiques essentiels)</li> <li>▪ Note alternance</li> <li>▪ Mémoire / Rapport d'alternance-mémoire</li> </ul>	9	77 heures
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>	<b>60 crédits</b>	<b>410 heures</b>

## 5. Programme de formation et durée dans le cadre de la formation professionnelle continue

SEMESTRE 3		
Matières / crédits (ECTS)	Total crédits de la matière (ECTS)	Durée
<b>UE 1 : Unité fondamentale : principes fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie 1</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué 1</li> <li>▪ Anglais des affaires</li> </ul>	14	50 heures
<b>UE 2 : Unité de spécialité - Droit et gestion des risques générés par les nouvelles technologies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cyber/Data/Intelligence artificielle</li> <li>▪ Compliance - Conformité</li> <li>▪ Couverture des risques</li> </ul>	12	50 heures
<b>UE 3 : Unité de spécialité - Droit et risques sociétaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risques pandémiques</li> <li>▪ Terrorisme et Guerre</li> <li>▪ Risques financiers</li> <li>▪ Risques liés à l'énergie</li> </ul>	4	12 heures
<b>UE 7 (Axe 1) : Unité de spécialité - Construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Tutorat</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Séminaires de recherche / Élaboration rapport mémoire / Méthodologie</li> </ul>	0	29 heures
SEMESTRE 4		
Matières / crédits (ECTS)	Total crédits de la matière (ECTS)	Durée
<b>UE 4 : Unité fondamentale : principes fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie 2</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué 2</li> </ul>	7	30 heures
<b>UE 5 : Unité de spécialité - Droit et risques liés à la nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit et gestion des risques environnementaux (dont Risques technologiques ICPE / IED et risques nucléaires 5h)</li> <li>▪ Droit et gestion des risques climatiques (dérèglement) et systémiques</li> </ul>	7	50 heures
<b>UE 6 : Unité de spécialité - Modèles et techniques de gestion des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie des risques</li> <li>▪ Risk management</li> <li>▪ Auto-assurance et Captives d'assurance</li> <li>▪ Réassurance</li> <li>▪ L'assurance paramétrique</li> <li>▪ Ingénierie des risques</li> </ul>	7	50 heures

<b>SEMESTRE 4 (Suite)</b>		
<b>Matières / crédits (ECTS)</b>	<b>Total crédits de la matière (ECTS)</b>	<b>Durée</b>
<b>UE 7 (Axe 2) : Unité de spécialité - construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Tutorat alternant</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Séminaire recherche / construction rapport mémoire / méthodologie</li> <li>▪ Rapport professionnel-Mémoire</li> </ul>	9	29 heures
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>	<b>60 crédits</b>	<b>300 heures</b>

## 6. Enseignements « à la carte »

Dans le cadre de la formation continue, il est possible de suivre un ou plusieurs enseignements du Master 2 mentionnés ci-dessous si ces enseignements sont dispensés en visioconférence. L'emploi du temps est communiqué aux participants en début de semestre. Les visioconférences ont lieu les jeudis et vendredis.

Le candidat est accompagné dans son choix d'enseignement. Un entretien avec l'une des Responsables Pédagogiques de la formation validera l'adéquation entre les attentes et le contenu des enseignements choisis.

La participation à des enseignements (hors inscription à la formation annuelle) ne permettra pas d'obtenir des crédits ECTS. Une attestation sera remise au participant à la fin de la formation certifiant du suivi et de l'assimilation de la formation.

Semestre 3	
Matière	Durée
Responsabilité civile approfondie	15 heures
Cyber/Data/Intelligence artificielle	10 heures
Couverture des risques	10 heures
Compliance - Conformité	10 heures
Risques pandémiques	3 heures
Terrorisme et Guerre	3 heures
Risques financiers	3 heures
Risques financiers	3 heures

Semestre 4	
Matière	Durée
Responsabilité civile approfondie 2	10 heures
Droit et gestion des risques environnementaux	24 heures
Droit et gestion des risques climatiques et systémiques	15 heures
Risk management	10 heures
Auto-assurance et Captives d'assurance	10 heures
Réassurance	8 heures
L'assurance paramétrique	8 heures
Ingénierie des risques	8 heures

## 7. Organisation pédagogique de la formation

### Durée et rythme de la formation

La formation commence en septembre et les enseignements se déroulent à distance de septembre à juin les jeudis et vendredis.

#### Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

Deux jours (jeudi et vendredi) sont obligatoirement dédiés aux enseignements et trois jours à l'apprentissage en entreprise (lundi, mardi et mercredi).

#### Pour les apprenants en formation continue :

Le vendredi est consacré à l'enseignement à distance (Visioconférences en direct, Visionnage des visioconférences et capsules enregistrées spécialement pour la formation, Travaux sur les leçons, Devoirs à rendre).

Les cours en visioconférence sont enregistrés et mis à disposition sur la plateforme pédagogique.

En cas de financement par l'entreprise, l'assiduité du salarié en formation continue est obligatoire.

Lorsque le salarié finance personnellement sa formation, à titre exceptionnel, une dispense d'assiduité peut être accordée par les responsables (appréciation au cas par cas).

Le salarié en formation continue peut choisir de suivre la formation sur deux années universitaires : les modalités de répartition sont décidées avec les responsables pédagogiques de la formation.

### Modalités pédagogiques

La formation se déroule 100% à distance y compris les examens (contrôle continu).

L'apprentissage est basé sur une acquisition et un développement de compétences.

Les contenus théoriques constituent une base de connaissances, laquelle est ensuite réexploitée au travers des différentes évaluations proposées par les enseignants.

Pour cela, les apprenants disposent :

- des contenus en ligne (supports écrits, audios et vidéos à télécharger et/ou à imprimer), accessibles via une plateforme pédagogique. La mise à disposition des contenus pédagogiques se fait de façon progressive, au fil de l'année ;
- d'un accès à la bibliothèque numérique de l'Université, afin de permettre au participant de faire des recherches personnelles pour suivre l'actualité juridique et compléter ses connaissances ; ce travail de recherches personnelles est indispensable ;
- d'un accompagnement pédagogique à distance : forums d'échange avec ses pairs et/ou avec les enseignants et un accompagnateur pédagogique dédié à la promotion.

### Accompagnement

Un accompagnement pédagogique spécifique à chaque étudiant est proposé tout au long de la formation.

Les Responsables pédagogiques organisent chaque mois un point d'étape avec l'ensemble de la promotion. De plus, un point individuel est prévu avec chaque participant en formation continue.

Les apprenants en apprentissage bénéficient d'un accompagnement spécifique en lien avec notre partenaire « Formasup ».

D'autres phases d'accompagnement sont mises en place : forums d'échange, méthodologie et exercices pratiques en autocorrection.

Cette organisation est présentée par l'équipe pédagogique en début de formation.

### Intervenants

Les enseignements sont assurés par des universitaires et par des intervenants professionnels, experts reconnus dans leur métier.

#### **Intervenants professionnels (liste sous réserve de modification) :**

- Hélène Arrata (Legal & Compliance Manager Uperio Group)
- François Beaume (Vice-président risks & insurance, Sonepar et administrateur de l'AMRAE)
- Denis Berthault (LexisNexis Directeur du développement des contenus en ligne chez LexisNexis et co-directeur du Code du Numérique, Président du Groupement français de l'industrie de l'information- GFII)
- Brigitte Bouquot (Présidente de la Fédération française des captives d'entreprise -FFCE- et administratrice de l'AMRAE)
- Thibault Calvet (Souscripteur Axa Climate)
- Marine Charbonnier (Head of Underwriting, Captives and Facultatives, Apac Europe, Axa XL)
- Stéphanie Chouteau (Head of HR development, Reylens)
- Me Dimitri Coudreau, (Focal avocat)

- Alexandre Edo (Traducteur technique et services linguistiques)
- Nathalie Forge (Directrice RSE Groupe Alptis)
- Stéphanie Germain-Keita (Chargée de développement RH, Reylens)
- Philippe Gléran (Directeur régional chez Covéa et spécialiste des risques industriels et Correspondant Régional de France Assureurs)
- Me Adeline Golvet (Avocat associée, Jungle)
- Stéphanie Horesnyi-Perrel (Responsable Juridique et Conformité, protection des données personnelles, Ass.UPEMO)
- Anne-Sophie Jolivet (Responsable juridique et indemnisation chez Assurpol / Avocate omise au Barreau de Paris)
- Isabelle Joulin (Directrice Actuariat Groupe Y Nexia)
- Grégory Kotnarovsky, créateur de l'atelier OGRE (Ordre de Grandeur des Energies), Formateur et animateur Fresque du climat
- Me Delphine Lamadon (Avocate associé Karila de Van-Lamadon)
- François Lanavère (Directeur des Partenariats chez AXA Climate)
- Fanny Langendorfer (Chief Compliance officier/Groupe SEB)
- Muriel Limbergère (Directrice d'Assurpol)
- Me Delphine Loyer (Avocate associé Lexcase)
- Anaïs Matéos (Adjointe au chef du Bureau Marchés et Produits d'assurance à la Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)
- Me David Méheut (Managing Partner, Clyde & Co avocats)
- Victor Millard (Attaché d'administration – Adjoint au chef du Bureau des Entreprises et Intermédiaires d'assurance à la Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)
- Me Stéphanie Staeger (Avocate associée en Contentieux des Affaires, Bremens Avocats)
- Jean-Luc Meurisse (Associé-fondateur de Starats, cabinet de conseil en gestion des risques, AMRAE formations)
- Thomas Nesme (Cabinet EY & Associés : Expert-comptable – Commissaire aux Comptes Associé en charge du département « Accompagnement des directions financières »)
- Malikane Nidal Mahmoud (Responsable réassurance CAT et Agricole chez Generali)
- Estelle Oudart (Souscripteur environnement chez Assurpol / Ingénieur Chimie ParisTech)
- Alain Ronot (Group Risk & Insurance Director chez Capgemini et Administrateur de l'AMRAE)
- Eric Serpinet (Serpinet Conseil RH)
- Jérôme Teissier (Président du Groupe Naldeo – Ingénierie et Conseil)
- Mickaël Viallis (Responsable développement Cyber, RESCO Courtage)
- Et des conférenciers invités tout au long de l'année universitaire

#### **Intervenants universitaires :**

- Sabine Abravanel-Jolly, Professeure de droit privé à l'Université Jean-Moulin - Lyon 3, Co-directrice du Master 2 Droit et Gestion des risques émergents
- Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université Jean-Moulin - Lyon 3, Co-directrice du Master 2 Droit et Gestion des risques émergents
- Céline Béguin, Maître de conférences en droit privé à l'Université du Mans, Co-directrice du Master de droit des assurances
- Eva Helesbeux, Maître de conférences en droit privé à l'Université Lyon 2
- Pascal Kamina, Professeur de droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Master droit du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia
- Florence Legros, Professeur de sciences économiques à l'Université Paris Dauphine, Directeur général d'ICN BS
- Marianne Moliner-Dubost, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université Jean-Moulin - Lyon 3, Co-directrice du Master Droit global du changement climatique
- Pierre-Grégoire Marly, Professeur de droit privé à l'Université du Mans, Co-directeur du Master de droit des assurances
- Benjamin Ménard, Maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Thomas Meszaros, Maître de conférences en droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur scientifique à l' Institut d'Étude des Crises et de l'Intelligence Économique et Stratégique
- Antoine Touzain, Professeur agrégé à l'Université Rouen Normandie, Responsable du Master 1 Droit privé, Co-responsable du Master 2 Droit de la responsabilité et des assurances de dommages.

#### **Équipement informatique indispensable pour suivre la formation**

Le participant à cette formation doit être équipé d'un ordinateur. Il est impératif de disposer d'une connexion internet haut débit. Il faudra également installer : Adobe Reader et Java. Les navigateurs, plugins et logiciels correspondants sont téléchargeables gratuitement. Une suite bureautique (Microsoft Office, OpenOffice...) sera également nécessaire pour traiter les devoirs de contrôle continu. Il est préconisé d'utiliser la dernière version d'un navigateur (Chrome, Firefox, etc.) et des logiciels, pour un fonctionnement optimal de la plateforme.

## 8. Évaluations

### Organisation des examens

La formation fait l'objet d'une session unique et sera évaluée sous la forme d'un contrôle continu dans chaque unité d'enseignements. L'évaluation se fait exclusivement à distance.

Le contrôle se compose d'un ou de deux travaux (cas pratique, dissertation juridique, rédaction de clauses, étude de dossiers, présentation orale, projets ou travaux de groupe...). Il peut être possible qu'un contrôle continu soit réalisé sur un regroupement de plusieurs enseignements d'une même UE (interrogation écrite ou orale, QCM, projets ou travaux de groupe...).

### Mémoire

La rédaction d'un mémoire (rapport d'alternance ou professionnel) devra être réalisée par le participant sous la direction d'un tuteur universitaire sur un sujet défini en accord avec ce dernier. L'objectif du rapport est de présenter la structure de l'entreprise et les missions accomplies - et de résoudre une problématique juridique en lien avec les missions effectuées. Le rapport sera évalué et noté.

### Obtention du Master

Le diplôme est décerné aux participants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à chaque semestre. Le premier semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent. Les notes obtenues dans une même unité se compensent entre elles. De même, les unités se compensent également entre elles.

Le second semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent. Les notes obtenues dans une même unité se compensent entre elles. De même, les unités se compensent également entre elles.

Le jury peut procéder à une délibération spéciale (DSJ) laissée à son entière appréciation, afin de permettre la validation du semestre par l'apprenant qui n'aurait pas obtenu le nombre de points nécessaires.

Les semestres sont validés annuellement avec compensation entre les deux semestres. Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'apprenant a obtenu la moyenne.

## 9. Procédure de sélection et d'inscription

### Étape 1 : dépôt de candidature en ligne

Une candidature est à déposer sur le portail de candidature de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (<https://ecandidat.univ-lyon3.fr>) lors de l'ouverture des sélections. Les candidatures sont ouvertes, pour information, annuellement et en général de mars à juin.

Les dates sont précisées sur le portail de candidature de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ou sur la page internet de l'Université (<https://ecandidat.univ-lyon3.fr>).

Après examen de la candidature (et éventuellement validation de la commission VAPP), le candidat sera averti de la décision de la commission pédagogique compétente, qu'elle soit positive ou négative.

### Étape 2 : si la candidature est retenue

Si le candidat reçoit un avis favorable pour intégrer la formation, il recevra de l'Université un mail lui expliquant la procédure à suivre pour confirmer son admission.

A la suite de la confirmation de son admission :

- Les candidats relevant de la formation professionnelle continue devront préciser les modalités de financement de la formation (financement par CPF ou sur fonds propres ou encore par un organisme tiers, etc). L'admission à intégrer la formation ne sera réputée définitive qu'après la signature de la convention de formation ou éventuellement la mobilisation du CPF.
- Les candidats relevant de la formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) devront signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise. L'admission à intégrer la formation ne sera réputée définitive qu'après réception de ce contrat par les services de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

### Étape 3 : inscription administrative à l'Université

Après réception et validation de son dossier d'admission par les services de l'Université Jean Moulin Lyon 3, le candidat sera autorisé à finaliser son inscription à l'Université Jean Moulin Lyon 3 via le portail des inscriptions et en s'acquittant éventuellement des droits d'inscription universitaires.

## 10. Tarifs de la formation

	Coût pédagogique
Formation Professionnelle Continue	4 800 €
Formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation	Entre 7 500 € et 8 500 € selon accords de branches : pas de reste à charge pour l'entreprise.
Formation par enseignement	35 € de l'heure

Les droits d'inscription universitaires sont à la charge du participant sauf pour les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Le montant des droits d'inscription universitaires annuels est de 243 € (tarifs 2023/2024 donné à titre indicatif, les tarifs 2024/2025 ne sont pas connus à ce jour). En cas d'inscription par enseignement, le participant ne pourra pas s'inscrire à l'Université.

## 11. Divers

### Assiduité

L'assiduité est obligatoire les jeudis et vendredis pour les apprenants en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Elle sera attestée soit par des feuilles de présence tenues à l'occasion des cours en visioconférence, soit par des jalons de progression déterminés par l'équipe pédagogique et réalisés par l'apprenant pour ce qui est des cours en support écrit.

L'assiduité est obligatoire le vendredi pour les apprenants en formation professionnelle continue dès lors que la formation est financée par un organisme tiers (entreprise, OPCO, etc.). En revanche, dans les autres cas, l'assiduité n'est pas obligatoire.

### RNCP

Le numéro RNCP du master est le : RNCP38159

### Effectif de la promotion

L'effectif maximal de la promotion est fixé à 25 participants.

## 12. Adresses et contacts

### Responsables Pédagogiques :

Madame Sabine ABRAVANEL - JOLLY (sabine.jolly@univ-lyon3.fr).

Madame Axelle ASTEGIANO - LA RIZZA (axelle.astegiano-la-rizza@univ-lyon3.fr),

### Coordinateur pédagogique :

Monsieur Etienne SANOGO (kouldoro-etienne.sanogo@univ-lyon3.fr).

### Renseignements complémentaires :

Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté de droit - Service FDV

Accueil : Service Formation Continue, 15 quai Claude Bernard - 69007 LYON

Adresse postale : 1C, avenue des Frères Lumière - CS78242 - 69372 LYON Cedex 08

Tél : 04 78 78 71 40

contact : fc.droit@univ-lyon3.fr

Document sous réserve de modifications.

Des modifications sont susceptibles d'être réalisées avant le début de l'entrée en formation.